



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réservistes

Question au Gouvernement n° 2194

Texte de la question

JOURNÉE DU RÉSERVISTE

M. le président. La parole est à M. Michel Herbillon, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Michel Herbillon. Ma question s'adresse à M. Hubert Falco, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants,

Nos armées sont devenues professionnelles. Mais, afin qu'elles soient aussi efficaces et disponibles que possible, elles doivent impérativement être complétées par la réserve.

Le concours de la réserve opérationnelle permet aux armées d'assurer pleinement la sécurité de notre territoire. Par exemple des milliers de réservistes - hommes et femmes - à l'occasion des grands départs en vacances, sont mobilisés dans les gares ou les aéroports.

La loi du 22 octobre 1999 a créé un second type de réserve, la réserve citoyenne.

M. Maxime Gremetz. Sans oublier la troisième, la réserve parlementaire !

M. Michel Herbillon. Elle permet aux personnes qui le souhaitent de s'engager bénévolement pour sensibiliser nos concitoyens aux actions entreprises par nos armées et pour rapprocher les militaires de la population civile. En bref, elle est un véritable lien entre l'armée et la nation.

La représentation nationale et l'ensemble des Français sont très attachés à cet engagement civique des réservistes.

Ceux-ci prennent sur leur temps professionnel et sur leur temps privé pour servir la France. Malheureusement, nombre d'entre eux font part des difficultés croissantes qu'ils rencontrent pour concilier vie professionnelle, vie privée et engagement militaire.

Qui plus est, aujourd'hui, les compétences et les savoir-faire acquis dans l'armée par nos réservistes ne semblent pas suffisamment valorisés par les entreprises et les administrations dans lesquelles ils travaillent. Monsieur le secrétaire d'État, afin de maintenir l'attractivité de la réserve et compte tenu de son importance pour le lien entre l'armée et la population, quels sont les pistes d'action et les moyens que vous comptez mettre en oeuvre afin que les réservistes puissent mieux concilier le déroulement de leurs carrières professionnelles et leur engagement au service de notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants.

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants*. Monsieur Herbillon, alors que la journée nationale des réservistes va se tenir dans deux jours, vous posez la question fondamentale du sens de l'engagement des réservistes opérationnels et du volontariat des réservistes citoyens. Vous-même, monsieur le député, avez accepté la qualité de réserviste citoyen ("*Ah !*" *sur les bancs du groupe SRC*) comme bon nombre de vos collègues sur tous les bancs de cette assemblée.

S'agissant des réservistes, en cas de crise grave, notre pays a besoin d'augmenter les capacités des forces actives. C'est là la vocation principale des 32 500 réservistes opérationnels des armées. Ils seront 40 500 en 2014. Nous avons actuellement 278 entreprises partenaires. Il est essentiel de poursuivre le dialogue avec ces entreprises pour développer des partenariats avec nos réservistes.

Quant aux 2536 réservistes citoyens des forces armées, leur mission spécifique est de porter l'esprit de défense dans notre société.

Par ailleurs, le Gouvernement travaille à la mise en synergie de toutes les réserves pour aller vers une réserve

interministérielle de sécurité nationale. Il nous faut clarifier les missions et les statuts des réservistes, ce qui passe par une redéfinition de la loi de 1999 révisée en 2006. Nous y travaillons tous ensemble. Pour l'instant, nous exploitons toutes les ressources de cette loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*) Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. C'est fondamental !

Données clés

Auteur : [M. Michel Herbillon](#)

Circonscription : Val-de-Marne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2194

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 mai 2010